

## COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le quatorze juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 10 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 18  
votants : 23

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BASSIN** Katia, **BERGER** Pierre, **BICHET** Sandrine, **BOURDENET** Séverine, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEVILLE** Alexandra, **DOUCET** Michel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **GUIARD** Jacqueline, **MARQUET** Marion, **PALAFFRE** Christian, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEGORRE** Luc qui donne procuration de vote à Madame **GUIARD** Jacqueline, **DUCRUET** Muriel qui donne procuration de vote à Madame **MARQUET** Marion, **GRAEFFLY** Stéphane qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Sébastien, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno, **LYONNET** Sandrine qui donne procuration de vote à Madame **DEVILLE** Alexandra.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### 1°- Approbation procès-verbal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### 2° - Admission en non valeur

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 15 voix pour et huit abstentions (Mesdames, Messieurs **BICHET** Sandrine, **BOURDENET** Séverine, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier, **BERGER** Pierre, **DOUCET** Michel, **FOREL** Sébastien et par procuration **GRAEFFLY** Stéphane) - vu le bordereau d'envoi du 9 mai 2016 de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant le non paiement par Monsieur Jean-Marc **FAVRE** d'une taxe d'urbanisme émise suite à l'autorisation de construire délivrée le 22 mai 2012 par la commune dont le montant est de 2 954 € - considérant que les actions engagées par le comptable pour procéder au recouvrement de cette créance n'ont pas abouti - vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques sur ce dossier pour

une admission en non-valeur - vu le constat montrant que la construction est commencée - accepte l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme émise au nom de Monsieur Jean-Marc FAVRE d'une valeur de 2 954 € suite à l'autorisation de construire délivrée le 22 mai 2012 par la commune - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

### **3° - Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement du Pont de Fillinges**

Le Conseil Municipal prend note que cette convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement du Pont de Fillinges lui sera à nouveau soumise lors d'un prochain conseil municipal car pour l'instant elle ne correspond pas à ce qui avait été convenu avec les élus du département.

### **4° - Dossiers d'urbanisme**

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 3 mai 2016, à savoir :

- un permis de construire pour aménagement paysager, enrochement, création d'un mur en gabion et d'un escalier - refusé
- un permis de construire pour la construction de deux logements pour usage personnel avec création d'une annexe accolée - toiture principale en tuiles rouges, toiture annexe végétalisée
- façade enduites et pignons en bardage vieux bois verticale - avis favorable
- un permis de construire pour la transformation et extension d'une villa existante - création d'un garage accolé - avis favorable
- cinq déclarations préalables avec un avis favorable et deux déclarations préalables avec un avis défavorable
- quatorze certificats d'urbanisme

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme. Il indique également que les demandes d'urbanisme soient accordées ou refusées, elles sont consultables et affichées.

### **5° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

\* qu'il a signé :

- un contrat de prêt à usage purement gratuit et en conformité des articles 1875 et suivants du Code civil pour les terres agricoles communales cadastrées : B 775 au lieu-dit « Les Combes Bondet » - B 776 au lieu-dit « Les Combes Bondet » - B 780 au lieu-dit « Les Combes Bondet » - B 791 au lieu-dit « Les Combes Bondet » - B 793 au lieu-dit « Vouan » -B 794 au lieu-dit « Vouan » -B 1120 au lieu-dit « Vouan » pour une durée de 6 ans maximum à compter du 2 mai 2016, avec la GAEC CATYVAL siégeant au 47 route de chez les Favre 74130 Faucigny.

\* du départ des locataires occupant :

- un T4 - N° 8 au 15 mai 2016 - Résidence « du Pont » - d'une superficie de 76,51 m<sup>2</sup> - pour un loyer de 619 € 62 hors charges ;

- un T4 - N° 7 - Résidence « du Pont » - d'une superficie de 73,56 m<sup>2</sup> - pour un loyer de 595 € 74 hors charges ;

- un T2 - N° 4 au 20 mai 2016 - Résidence « du Pont » - d'une superficie de 51,36 m<sup>2</sup> - pour un loyer de 415 € 94 hors charges.

\* qu'il a réglé :

- le 13 avril 2016, une note d'honoraires à la SCP d'avocats Deygas Perrachon & Associés - 20A, Boulevard Eugène Deruelle - 69432 LYON Cedex 03, pour une assistance dans le cadre d'une procédure de licenciement, s'élevant à 1 648.80 € TTC ;

- le 31 mai 2016, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un « commandement de payer » adressé au locataire de l'appartement N° 105 de la résidence La Sapinière, pour la somme de 146.62 € TTC ;

- le 31 mai 2016, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un « commandement de payer » adressé au locataire de l'appartement N° 109 de la résidence La Sapinière, pour la somme de 208.04 € TTC ;

- le 31 mai 2016, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un « commandement de payer » adressé au locataire de l'appartement N° 101 de la résidence La Sapinière, pour la somme de 133.98 € TTC ;

- le 31 mai 2016, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un « commandement de payer » adressé au locataire de l'appartement N° 205 de la résidence La Sapinière, pour la somme de 146.62 € TTC ;

- le 31 mai 2016, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un « commandement de payer » adressé au locataire de l'appartement N° 1 de la résidence du Pont de Fillinges - bât D, pour la somme de 158.78 € TTC.

\* des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Prémption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* qu'il a renoncé au droit de préemption sur la cession d'un fond de commerce sis Route de la Vallée du Giffre.

## 6° - Règlement des services périscolaires

Le Conseil Municipal – après avoir pris connaissance du nouveau règlement et après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix : adopte le règlement des services périscolaires.

## 7° - Tarifs des services périscolaires

Le Conseil Municipal - après avoir pris connaissance du dossier et des différentes explications et après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix : adopte les tarifs ci-dessous pour les services périscolaires - à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

		Garderie Périscolaire Matin				Cantine	TAP
		7h-7h30	7h30-8h	Mercredi 8h-8h30	Mercredi 8h30-9h	12h- 13h30	15h15- 16h30
<b>Proposition Tarifaire</b>	Tranche > 3200€	2,00 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	6,00 €	1,50 €
	Tranche 2200€ - 3200€	1,60 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €	5,50 €	1,50 €
	Tranche 1500€ - 2200€	1,55 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	5,00 €	1,50 €
	Tranche 800€ - 1500€	1,50 €	1,45 €	1,45 €	1,45 €	4,50 €	1,50 €
	Tranche < 800€	1,45 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	4,10 €	1,50 €

		Garderie Périscolaire Soir			
		16h30- 17h30	17h30- 18h	18h- 18h30	18h30- 19h
<b>L</b>					
<b>Proposition Tarifaire</b>	Tranche > 3200€	4,00 €	1,60 €	1,60 €	2,00 €
	Tranche 2200€ - 3200€	3,80 €	1,55 €	1,55 €	1,60 €
	Tranche 1500€ - 2200€	3,60 €	1,50 €	1,50 €	1,55 €
	Tranche 800€ - 1500€	3,40 €	1,45 €	1,45 €	1,50 €
	Tranche < 800€	3,20 €	1,40 €	1,40 €	1,45 €

- 3 € 00 la participation aux frais de « garde » des enfants allergiques apportant leurs repas.

- 10 € 00 le repas pour l'enfant non inscrit.

Monsieur le Maire remercie la Commission Municipale Ecoles et Enfance pour la qualité de travail accompli. Il remercie également l'ensemble du Conseil Municipal d'avoir voté avec bienveillance les nouveaux tarifs.

### **8° - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à temps complet**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale - créé un poste permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les services scolaire et périscolaire de la commune, pour participer à l'accueil, la surveillance et l'animation des temps scolaire et périscolaire du matin, du midi et du soir, dont les temps de TAP, ainsi que pour la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant aux enfants - dit que cet emploi sera créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 - décide de supprimer le poste d'ATSEM au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires, en particulier du choix du personnel.

### **9° - Rapport d'activités 2015 – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 23 voix - prend connaissance du rapport d'activités 2015 qui présente l'ensemble des moyens financiers, humains, matériels du SDIS 74 - note qu'à travers les indicateurs clés, ce rapport est l'occasion de rappeler les principales actions de l'établissement en 2015 - prend note que ce rapport est à la disposition du public

### **10° - Convention avec la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - considérant que les services périscolaires pour les écoles maternelle et élémentaire à savoir :

- Pause méridienne (restaurants scolaires et activités périscolaires)
- Temps d'Activités Périscolaires
- Garderies périscolaires matin et soir

sont assurés par des agents communaux mais aussi avec la collaboration d'animateurs de la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale) - vu le projet de convention - approuve la « Convention de mise à disposition de personnel pédagogique - Restaurants scolaires - garderies et TAP - année scolaire 2016 / 2017 » entre la commune et la MJCI - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des différentes formalités nécessaires.

### **11° - Convention avec l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI)**

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 23 voix - considérant que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont assurés par des agents communaux mais aussi avec la collaboration d'intervenants de l'Ecole de Musique Intercommunale - vu le projet de convention annexé - approuve la « Convention de prestation pédagogique dans le cadre des temps d'activités périscolaires - année scolaire 2016 / 2017 » entre la commune et l'Ecole de

Musique Intercommunale - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des différentes formalités nécessaires.

### **12° - Rapport d'activité de la crèche**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 23 voix - prend connaissance du rapport annuel sur la délégation de service public du multi accueil « Les Farfadets » - précise que ce rapport est à la disposition de tous les publics intéressés - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

### **13° - Prise de compétence petite enfance par la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré - par 20 voix - une opposition (Monsieur BERGER Pierre) et 2 abstentions (Monsieur BOURGEOIS Lilian et Madame D'APOLITO Brigitte) - vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2015 portant l'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Quatre Rivières - vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales - considérant la délibération du conseil communautaire réuni le 23 mai 2016, numérotée 20160523\_1, approuvant la prise de compétence Petite Enfance, dans les termes présentés ci-dessus - considérant l'obligation de mise en concurrence de gestion et d'exploitation de 4 multi-accueils situés sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - considérant les demandes de certaines communes pour transférer la compétence à la CC4R de manière à palier les difficultés réglementaires de mise en concurrence des services d'accueil de la petite enfance - considérant le bien fondé d'un transfert de la compétence à la CC4R de manière à harmoniser l'offre d'accueil collectif des enfants (0-4ans) sur le territoire - approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des 4 Rivières telle qu'adoptée par le conseil communautaire réuni le 23 mai 2016, en étendant le champ des compétences optionnelles de la CC4R, comme suit :

2.4.6 Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;

2.4.7 Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal ;

### **14° - Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - émet un avis de principe favorable au projet de dissolution du syndicat intercommunal de gestion du centre de secours principal de la région annemassienne (SIGCSPRA) mais veut connaître le devenir des biens auxquels la commune est associée et quelle sera notre future représentation - charge Monsieur le Maire si nécessaire de revenir vers le Conseil Municipal quand il aura obtenu plus de renseignements.

### **15° - Demande de subvention**

#### **Demande de subvention de l'association Elafouach**

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - vu la demande de subvention de l'association Elafouach - 74250 MARCELLAZ - d'un montant de 1 400 € pour aider à financer le concert du 3 septembre prochain qui se déroulera sur notre commune - donne son accord pour verser une subvention de 1400 € l'association Elafouach - dit que la somme sera prélevée au chapitre 65, article 65 74 « subvention de fonctionnement / Autres organismes » - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des formalités nécessaires.

#### **Demande de subvention de l'association Comité des Fêtes**

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - vu la demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes - donne son accord leur verser un complément de subvention de 800 € - dit que la somme sera prélevée au chapitre 65, article 65 74 « subvention de fonctionnement / Autres organismes » - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des formalités nécessaires.

### **16° - Espace Naturel Sensible Mont Vouan**

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - vu la lettre du Président de la Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) du 1<sup>er</sup> avril 2016 concernant la préservation et la valorisation du massif du Mont Vouan - considérant que ce travail s'inscrit dans une démarche de contractualisation avec le Conseil Départemental pour créer un Espaces Naturels Sensibles (ENS) - considérant qu'un plan de gestion a été rédigé en 2015 - vu la proposition de tracé qui prend en compte le potentiel écologique et les contraintes imposées par les ENS (classement en zone agricole ou naturelle des documents d'urbanisme) - accepte la proposition de ce tracé - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

### **17° - Proposition de coupes pour l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 - demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente - dit que Monsieur le Maire le Maire ou Monsieur DOUCET Michel - maire-adjoint - pourront éventuellement assister aux martelages des parcelles à vendre.

### **18° - Convention groupement de commandes avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour l'achat de gaz naturel**

Le conseil municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 23 voix - vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel - vu le Code Général des

Collectivités Territoriales - vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 28 - vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5 - Vu la Loi sur la consommation N° 2014-344 du 17 mars 2014 - vu la délibération du SYANE en date du 20 juin 2014 - vu la convention constitutive du groupement de commandes - considérant qu'il est dans l'intérêt la commune de Fillinges d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres - considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement - approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 20 juin 2014 - accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **19° - Compte rendu des activités de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)**

Monsieur le Président fait un rapide compte rendu des activités de la CC4R :

- prise de la compétence Petite Enfance
  - fiscalité FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), une décision sera à prendre avant la fin de l'année
  - prise de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau, inondations)
  - déchetteries : sur Saint Jeoire le permis d'aménager est délivré - la consultation va être lancée.
- Fin 2017, le site de Fillinges devrait déménager sur Viuz-En-Sallaz.
- le SCOT est en bonne voie (Le DOO document essentiel est présenté en conseil communautaire)
  - des discussions sont en cours avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes Arve et Salève pour créer une entité capable d'avoir une possibilité d'influence dans le paysage principalement face à Annemasse Agglo.
  - la CC4R a adhéré à l'ARC et au futur Pôle Métropolitain

### **20° - Information sur les avancements des commissions municipales**

#### **Commission Municipale Bâtiments - Energie et Réseaux**

Monsieur CHENEVAL Paul - premier-adjoint - expose les points suivants :

- des étudiants travailleront au service bâtiment et à la voirie cet été, il reste à déterminer qui s'occupera d'eux au service voirie
- la consultation pour le hangar à sel est lancée
- la consultation pour les tarifs jaunes liés au transformateur EDF de la Sapinière se finalise
- l'entreprise retenue pour les classes modulaires est la même que lors de la construction des deux premières classes
- un projet de réfection de la salle du Conseil Municipal est en cours



- le projet pour le passage des chaufferies au gaz avance
- le Plan Communal de Secours est en cours
- à l'école maternelle, le portail va être électrifié
- à l'école élémentaire, un projet est en cours pour amener internet dans les classes

#### Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - annonce le changement de directrice, le départ à la retraite de l'actuelle directrice et d'une enseignante de maternelle.

#### Commission Municipale Communication et Evènements

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - évoque le 13 juillet et la Foire.

Elle parle de la sculpture en cours au niveau de l'aire de stockage de bois à Grand-Noix.

#### Commission Municipale Voirie et Aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - expose les points suivants :

- les travaux en cours au Pont de Fillinges sur le seuil de la Menoge sont réalisés par le Conseil Général
- la consultation est en cours pour la route de Malan
- le Bureau d'Etude doit faire un retour pour la route de Mijouët
- la commission doit travailler sur la voie derrière chez Naturéo
- un plateau va être réalisé par la COLAS au carrefour de la Route de la Plaine et de la route de Couvette
- un marché va être lancé pour la réalisation de trottoirs dans la zone de Findrol
- des travaux d'enrobé vont avoir lieu dans la zone des Bègues

#### Commission Municipale Vie Sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - expose les points suivants :

- la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre est lancée
- une réflexion est en cours sur les colis de Noël pour les anciens

#### Commission Municipale Développement Durable - Forêt et Agriculture

Monsieur DOUCET Michel - maire-adjoint - expose les points suivants :

- toutes les parcelles « agricoles » communales sont attribuées
- les travaux de la Route de la Joux reprendront après ceux du SRB
- la réflexion sur l'extension de l'éclairage public une partie de la nuit se poursuit - il est également évoqué la possibilité d'ajouter des lampadaires solaires dans certains secteurs.
- la réflexion sur un point de vente collectif au Pont avance

- la fête de la pêche s'est déroulée début juin.

### 21° - Questions diverses

Sans objet.

Affiché le 10 octobre 2016

selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Bruno FOREL.



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Bruno FOREL", is written over the seal and extends to the right.